

**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté la résolution suivante lors de sa séance du 4 avril 2017 :

**ADOPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE D'UNE RÉOLUTION AUTORISANT L'USAGE « ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES » AUX 2E ET 3E ÉTAGES DE L'IMMEUBLE SIS AU 2352, RUE DUVERNAY**

Cette résolution est en vigueur et est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 6 avril 2017

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement